

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Procurations : 3

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à 19h, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (12)

M. BARITHEL Eric ; M. PAILLE Jean-François ; Mme GUY Nicole ; M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile ; Mme MICHELET Aude ; Mme MELIARD Marie-Laure ; M. ZANINI Frédéric, M. Bruno BARTHALAIS, M. LUGAZ Patrick, Mme DUCLOS Catherine, M. DAVIET Rémi.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (3)

M. DUCHEZ Patrick donne pouvoir à M. Bruno BARTHALAIS ; Mme FOCHT Catherine donne pouvoir à Mme Catherine DUCLOS ; M. DE MARCHI Jean-Louis donne pouvoir à Mme Nicole GUY ;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08/11/2023

Date d'affichage de la convocation : le 08/11/2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme ROFFINO Cécile est désignée pour remplir cette fonction.



- ❖ Adoption du procès-verbal de Conseil municipal du 23 octobre 2023 ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Délibération n°D20231101 : Identification des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide avec une abstention de Mme Aude MICHELET :

- **de prendre** acte de la concertation du public,
- **d'approuver** les 3 cartes jointes définissant les zones d'accélération des énergies renouvelable pour le solaire photovoltaïque, la méthanisation et les réseaux de chaleur :
 - ✓ Méthanisation : aucune zone proposée n'est adoptée ;
 - ✓ Géothermie : deux zones possibles retenues (Vieux Village et Perris) ;
 - ✓ Photovoltaïque : exclure le Vieux Village des zones proposées ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre) de la présente délibération.

Délibération n°D20231102 : Opérations de détection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide et :

- **APPROUVE**, le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 7 020.00 € avec une participation financière communale s'élevant **5 265 €**, **et des frais généraux s'élevant à 210.60 €** ;
- **S'ENGAGE**, à verser le solde au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie lors de l'émission du décompte final de l'opération ;
- **S'ENGAGE**, à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission, à concurrence de 60 % du montant prévisionnel, soit Le solde sera régularisé lors du décompte définitif

Délibération n°D20231103 : Convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement pour la période 2024/2026 ;
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide et :

- **APPROUVE** la convention avec l'ANTAI fixant les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) telle que présentée en annexe.
- **AUTORISE et MANDATE**, Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Questions Diverses et tour de table :

- Point sur le PLUI bioclimatique, une revue de zonage sera proposée pour le Vieux Village

La séance est levée à 22 H 30

**Le Maire,
Marc ROLLIN**



Le registre des délibérations est consultable en Mairie.